



RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00362

Numéro SIREN : 348 726 076

Nom ou dénomination : ENTREPRISE GEOFFRIAUD

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2012 sous le numéro de dépôt 5456



Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE LA ROCHELLE

HOTEL DE LA BOURSE  
14, RUE DU PALAIS BP 50365  
17001 LA ROCHELLE CEDEX 1  
TEL: 0 891 01 11 11  
FAX: 05 46 50 55 70

## RECEPISSE DE DEPOT

SELARL SIZAIRE GAUTHIER GRIZET  
RUE GUSTAVE EIFFEL  
17140 LAGORD

V/REF :  
N/REF : 88 B 362 / 2012-A-5456

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LA ROCHELLE certifie qu'il a reçu le 20/12/2012,

Décision(s) de l'associé unique en date du 20/11/2012  
- Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

Concernant la société

ENTREPRISE GEOFFRIAUD  
Société à responsabilité limitée  
rue Blaise Pascal  
17180 Périgny

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-5456 le 20/12/2012

R.C.S. LA ROCHELLE 348 726 076 (88 B 362)

Fait à LA ROCHELLE le 20/12/2012,  
LE GREFFIER





**« ENTREPRISE GEOFFRIAUD »**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au Capital de 101 500 Euros  
Siège Social : PERIGNY (Chte Mme)- rue Blaise Pascal  
348 726 076 RCS LA ROCHELLE

-:-

**PROCES-VERBAL DE LA DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE**

**A CARACTERE EXTRAORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2012**

Le vingt novembre deux mille douze,  
Au siège Social à PERIGNY (Chte Mme), à l'issue de la décision ordinaire annuelle de  
ce jour,

La société «GEO-ECO» dont le siège social est à PERIGNY (Chte Mme) Rue Blaise  
Pascal, identifiée sous le numéro 540 009 768 RCS LA ROCHELLE,

Représentée par Monsieur Jean Luc GAILLARD,

Propriétaire des 3 500 parts composant le capital social,

Exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de  
l'article L 223-1 du Code de Commerce,

A pris les décisions suivantes ayant pour objet :

\* Examen de la situation de la Société et décision à prendre en exécution de l'article  
L.223-42 du Code de Commerce et des statuts.

\* En cas de dissolution, nomination d'un ou plusieurs liquidateurs, détermination de leurs  
obligations et de leurs pouvoirs.

\* Pouvoirs à conférer en vue de l'accomplissement des formalités de publicité.

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de la Société arrêtés à la date du  
31 mai 2012 et précédemment approuvés par la décision de l'associé unique à caractère ordinaire du 20  
Novembre 2012, font apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social dont le  
montant est de 101 500 Euros,

Et statuant conformément aux dispositions des statuts de la Société et à celles de l'article  
L 223-42 du Code de Commerce décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société.

Il constate qu'ainsi il n'y a pas lieu de nommer un ou plusieurs liquidateurs.

166

## **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal des présentes pour l'accomplissement des formalités de publicité et le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

« GEO-ECO »  
Représentée par Jean Luc GAILLARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JL Gaillard', written over a horizontal line.